

Image not found or type unknown



Changement de nom pour un mineur

Par **Maman0082**, le **13/02/2019** à **07:08**

Étant non mariés au moment de la naissance de notre enfant, nous avons choisi précipitamment de donner les deux noms. Nous regrettons énormément ce choix. Le deuxième nom de notre enfant est d'origine étrangère. Pensez-vous que la procédure de changement de nom puisse aboutir favorablement pour supprimer la deuxième partie de son nom ? Les motivations pour le changement sont l'origine étrangère, la complexité orthographique et la longueur du nom.

Merci par avance pour vos réponses